

Rapport d'activités

Commission consultative du Patrimoine culturel mobilier

Exercice 2016

•• I. Ouverture de classement : 9 dossiers examinés en 2016

<i>Table-bureau dite « à la Tronchin », David Roentgen</i>
<i>Châsses de sainte Ursule et de saint Eloi, Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines</i>
<i>Croix de procession, Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines</i>
<i>Deux paires de crédences, Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines</i>
<i>Vase des neuf provinces de Belgique, Grand Curtius à Liège</i>
<i>Lion sculpté d'une fontaine de la villa gallo-romaine d'Anthée, Musée archéologique de Namur</i>
<i>Dessin du jubé de Sainte-Waudru à Mons</i>
<i>Portrait de la famille du peintre Michiel van Mierevelt, Pieter Michielsz. van Mierevelt (1596-1623) et éventuels collaborateurs</i>
<i>Char processionnel de Sainte-Gertrude de Nivelles et ses 21 panneaux polychromes Collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles</i>

	Nombre de dossier	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Dossiers en cours	Autorisation de la Ministre	Refus de la Ministre
Dossier en ouverture de classement	9	8	0	1	1	8	0

•• IA. Grille d'analyse : domaines, nature du bien, valeurs et critères de classement (biens en ouverture de classement) ¹

Domaines :

Archéologie	1	Sciences naturelles	0
Beaux-Arts	8	Sciences-Techniques-Industries	0
Ethnologie	1	Archives	1
Histoire	0	Autres	0

Nature du bien :

Peinture et autres techniques picturales	3	Instrument scientifique	0
Sculpture	0	Numismatique	0
Orfèvrerie	2	Mobilier	2
Manuscrits	0	Moyen de transport	1
Objets archéologiques	1	Autres	1

¹ Un même bien peut être repris dans les différents domaines, dans les natures du bien ainsi que dans les valeurs et critères de classement.

Valeurs et critères de classement :

Valeur présentée par le bien selon les critères définis à l'article 4 du Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Artistique	9	Ethnographique	1
Histoire	9	Scientifique	0
Archéologie	1		

Critères de classement du bien définis à l'article 4 du Décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

État de conservation	8	Esthétique	6
Rareté	8	Grande qualité de conception et d'exécution	7
Lien du bien avec l'Histoire et l'Histoire de l'Art	9	Intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie	1
Reconnaissance du bien par la communauté en tant qu'expression de son identité historique, esthétique ou culturelle			0

•• IB. Localisation, période chronologique (biens en ouverture de classement)

Lieu de conservation actuel :

Institution muséale	6	Commune	0
Édifice religieux	1	Bibliothèque/Réserve précieuse/Archives	1
Privé	0	Autres	1

Période chronologique :

Préhistoire	0	Antiquité	1
Moyen Âge	1	Temps-Moderne	6
Époque contemporaine	1		

•• II. Classement : 8 dossiers examinés en 2016

<i>Saint Luc et Saint Marc, Grand Curtius, Liège</i>
<i>Buste de Grétry, Henri-Joseph Rutzhiel, Grand Curtius, Liège</i>
<i>Saint Jacques le Majeur, collégiale Sainte-Waudru de Mons</i>
<i>Dessin du retable de saint Remacle de Stavelot</i>
<i>Ensemble patrimonial des honneurs accordés à P.P. Rubens par Charles I^{er}, collection privée</i>
<i>Châsses de sainte Ursule et de saint Eloi, Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines²</i>
<i>Croix de procession, Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines</i>
<i>Bassin de purification avec inscription dédicatoire trouvé à Jupille ²</i>

	Nombre de dossier	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Dossiers en cours en 2016	Accord de la Ministre	Refus de la Ministre
Dossier de classement	8	8	0	0	2	6	0

•• IIA. Grille d'analyse : domaines, nature du bien, valeurs et critères de classement (biens classés) ³

Domaines :

Archéologie	1	Sciences naturelles	0
Beaux-Arts	6	Sciences-Techniques-Industries	0
Ethnologie	0	Archives	2
Histoire	1	Autres	0

Nature du bien :

Peinture et autres techniques picturales	1	Instrument scientifique	0
Sculpture	3	Numismatique	0
Orfèvrerie	2	Mobilier	0
Manuscrits	0	Moyen de transport	0
Objets archéologiques	1	Autres	1

Valeurs et critères de classement :

Valeur présentée par le bien selon les critères définis à l'article 4 du décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

² Bien classé en 2017.

³ Un même bien peut être repris dans les différents domaines, dans les natures du bien ainsi que dans les valeurs et critères de classement.

Artistique	6	Ethnographique	0
Histoire	8	Scientifique	0
Archéologie	1		

Critères de classement du bien définis à l'article 4 du décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

État de conservation	6	Esthétique	6
Rareté	8	Grande qualité de conception et d'exécution	6
Lien du bien avec l'Histoire et l'Histoire de l'Art	8	Intérêt de l'ensemble ou de la collection dont le bien fait partie	0
Reconnaissance du bien par la communauté en tant qu'expression de son identité historique, esthétique ou culturelle			0

••• IIB. Localisation, période chronologique (biens classés)

Lieu de conservation actuel :

Institution muséale	5	Commune	0
Édifice religieux	1	Bibliothèque/Réserve précieuse	1
Privé	0		

Date ou datation :

Préhistoire	0	Antiquité	1
Moyen Âge	2	Temps-Moderne	3
Époque contemporaine	1		

••• III. Mouvements et restaurations

	Nombre de dossier ³	Avis positif de la CCPCM	Avis négatif de la CCPCM	Dossier reporté ou annulé	Autorisation de la Ministre	Refus de la Ministre
Demande de déplacement nécessitant une autorisation	16	10	4	3	10	4
Demande de restauration ⁴	4	3	1	1	4	0
Subside	0	0	0	0	0	0
Communications ⁵	7					

³ Certains dossiers peuvent comprendre deux avis.

⁴ Les demandes de restaurations comprennent toutes formes d'interventions directes ou indirectes sur le bien y compris les analyses intrusives.

⁵ Les communications concernent les déplacements, les numérisations ou les analyses non-destructives réalisées in situ des biens classés ainsi que le suivi de certains dossiers.

••• IV. Divers

- Discussion concernant les futurs dossiers à proposer au classement sur base des critères stricts de qualité au sens du décret du 11 juillet 2002
- Avis du Centre d'Expertise Juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le classement du mausolée de Guillaume de Croÿ conservé dans le couvent des Capucins à Enghien
- Proposition d'un expert reconnu pour la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la consultation d'une banque de données (objets ethnographiques et archéologiques d'origine inconnue) créée par le gouvernement américain dans le cadre de sa lutte contre le trafic illicite.
- Réactualisation et approbation du formulaire de déplacement.
- Réflexion sur la régionalisation du patrimoine culturel mobilier.
- Courrier de la Commission consultative adressé à la Ministre de la Culture concernant le prêt du tableau *la Maison bleue* de Marc Chagall.
- Désignation d'un président et d'un nouveau vice-président.

••• V. Présence des membres lors des réunions

Dates	13.01.16	24.02.16	25.05.16	07.07.16	14.09.16	29.11.16
Membres						
S. Balace	X	X	X	X	X	X
H. Bounameaux	X	X	Excusé	X	Excusé	X
D. Bruyère	X	X	X	Excusé	Excusé	X
L.-D. Casterman	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	X	Excusé
Th. Denotte	X	X		X	X	Excusé
P. Derom	X	Excusé	Excusé	Excusé	X	Excusé
J.-P. Duchesne	X	X	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
X. Hermand	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
Fr. Tourneur	X	X	X	Excusé	X	Excusé
J. Toussaint	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Sans objet	Sans objet
X. Roland	X	Excusé		Excusé	Excusé	Excusé
R. Rémon	X	X	X	X	X	X
L. Verslype	X	X	X	X	X	X
G. Warzée	X	Excusée	Excusée	Excusée	X	Excusée
S. Wanson	Sans objet	Sans objet	X	Excusée	X	X
N. Reginster	Sans objet	Sans objet	X	X	Excusée	X
M. Horevoets	Sans objet	Sans objet	X	X	Excusé	X
C. Thomas	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	X
Administration						
N. Nyst	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée	Excusée
G. Jaffré	X	X	X	X	X	X
C. Vandewattyne	X	X	X	X	X	X
L. Henry	Excusée		Excusée		Excusée	Excusée